Axe écologique





Objectif

Mettre la commande publique au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités et de l'économie circulaire



Action 1

Améliorer le taux d'éco-responsabilité des achats de la Ville



🐎 Finalité de l'action

En renforçant le taux d'éco-responsabilité dans ses achats et marchés, la Ville est porteuse d'une politique environnementale ambitieuse.



Cible

Mettre en place un outil d'aide permettant d'évaluer le bien-fondé de l'achat sur la production de déchets et la provenance des matériaux. A horizon 2026, augmenter le taux d'éco-responsabilité à 20% dans tous les marchés de la Ville.



Indicateurs

Suivre le taux d'éco-responsabilité des marchés de la Ville



Modalités de mise en oeuvre

A chaque préparation de marchés, grâce à un sourcing, valoriser l'éco-conception des matériaux (par exemple, mise en place de clôtures issues de produits recyclés) et la gestion éco-responsable des déchets (pour les marchés des aires de jeux par exemple)

Poursuivre la réflexion en amont (définition du besoin) sur les conditions d'exécution, les écolabels, les spécifications techniques, les critères et la notation Prévenir la production de déchets, générés par l'activité objet du marché (conditions d'exécution, plan de progrès). Plus précisément, sensibiliser à la faible consommation énergétique et à l'impact sonore du matériel d'entretien des espaces verts et des équipements sportifs (motorisation électrique) en exigeant les fiches produites à comparer au document unique de la Ville (moins de bruit, moins de consommation énergétique)

Accroître les exigences au sein des marchés afin de réduire les consommations d'énergie électrique par l'utilisation systématique de leds (éclairage public, illuminations de Noël, location de matériel de sonorisation et d'éclairage...)

Direction pilote

Direction des Moyens de la Modernisation de l'action publique par le Service Sécurités juridiques

Partenaires internes

Direction de l'Aménagement Territorial et Cadre de Vie notamment le service développement durable et mobilité, les Bâtiments, les espaces verts, la voirie, le garage...

Partenaires externes

Observatoire chez Maximilien, Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, le SYCTOM, SENEO, SIAAP, SIPPEREC...

Axe écologique





Objectif

Mettre la commande publique au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités et de l'économie circulaire



Action 2

Maîtriser sa consommation énergétique



Finalité de l'action

Mieux maîtriser sa consommation énergétique en recourant à plus d'éco construction/rénovation, d'éco gestion des bâtiments et d'éco mobilité.



Cible

Construction et rénovation de bâtiments : réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux de 20% à horizon 2026

Mobilité: recourir à des moyens de transport propres ou à faible émission polluante en insérant des clauses environnementales dans les marchés de fourniture de véhicules et de transports



Indicateurs

Suivi annuel des consommations de fluides et d'énergie de tous les bâtiments municipaux nouveaux et rénovés, ainsi que des véhicules utilisés par la Ville



Modalités de mise en œuvre

Dans les marchés concernés, exiger un étiquetage énergétique des matériaux utilisés ou véhicules

fournis par le prestataire (avec indice d'économie d'énergie).

Participer à l'optimisation et la réduction de la consommation d'énergie en proposant des clauses d'exécution spécifiques dans les marchés concernés (réduction des consommations énergétiques, équipements à haute performance en matière énergétique...) selon la réglementation en vigueur;

Pour les bâtiments, accompagner le développement de l'écoconstruction en intégrant l'enjeu de réduction de consommation d'énergie dans les marchés lorsque cela est possible.

Direction pilote

Direction des Moyens de la Modernisation de l'action publique par le Service Sécurités juridiques

Partenaires internes

Direction de l'Aménagement Territorial et Cadre de Vie notamment le service développement durable et mobilité, les espaces verts, la voirie, le garage, le service des sports, le service logistique et restauration, la Direction des partenariats extérieurs et de l'évaluation des politiques publiques...

Partenaires externes

Observatoire chez Maximilien, La Métropole du Grand Paris, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine avec la mise en place du PCAET, la SEM QUODAM

Axe social





Objectif

Mettre la commande publique au service de l'inclusion sociale.



Action 1

Favoriser l'emploi des personnes en emploi dans des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA)



🐉 Finalité de l'action

Ouvrir des marchés réservés aux structures inclusives et de l'économie sociale et solidaire.



Cible

Flécher 2 marchés réservés en 2025 et 3 marchés réservés en 2026.



Indicateurs

Nombre de marchés réservés.



Modalités de mise en œuvre

S'appuyer davantage sur les dispositions du code de la commande publique : développer le principe des "petits lots", des marchés réservés, des marchés sans publicité ni mise en concurrence dont le montant est inférieur à 40 000€.

Meilleure connaissance des acteurs locaux des structures inclusives et de l'ESS.

Pour les marchés dans lesquels la main d'œuvre est dominante, demander aux entreprises de recourir à du personnel en réinsertion professionnelle (par ou en situation de handicap dans la mesure du possible.

Expérimenter de nouveaux segments d'achats sur lesquels la clause sociale peut être appliquée (prestations de service, prestations intellectuelles...) pour élargir les publics bénéficiaires (séniors, jeunes diplômés, handicapés...).

Travailler avec le facilitateur social de la Ville et organiser des réunions de bilans de marchés clausés dans chaque Direction afin de permettre aux opérationnels de bien appréhender les enjeux du dispositif et ses conséquences.

Faire adhérer les opérateurs à la charte Villehandicap de la Ville.

Organiser une réunion chaque année de présentation du bilan clause sociale auprès des élus de la Ville pour valoriser les impacts sociaux au regard du montant de marché.

Direction pilote

Service développement économique

Partenaires internes

Service Sécurités Juridiques et le service Développement durable & mobilité, le Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires externes

Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, Coordination, les réseaux inclusifs (GRAFIE et ses composantes), le GESAT et l'UNEA et la CRESS associés ses acteurs à des événements (open max, forum, tables rondes, job dating), la chambre de commerces.

Axe social





Objectif

Mettre la commande publique au service de l'inclusion sociale.



Action 2

Être un acteur de lutte contre les discriminations sociales afin de promouvoir les égalités.



Finalité de l'action

Introduire des dispositions en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes et des non-discriminations dans les consultations.



Cible

2025 : flécher 1 marché avec une clause d'égalité professionnelle.

2026 : flécher 2 marchés avec une clause d'égalité professionnelle.



Indicateurs

Nombre de consultations avec clause d'égalité professionnelle.



Modalités de mise en œuvre

Dans les marchés à fort enjeu social, au-delà d'une présentation générale de la politique RSE, demander aux candidats une lettre d'intention sur la politique de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes de l'entreprise.

Rappeler dans tous les marchés le respect des interdictions de soumissionner liées spécifiquement à la discrimination ou au non-respect de l'égalité lors de l'examen des offres.

Travailler avec la chargée de mission égalité femme-homme pour identifier potentiellement des marchés concernés par cette action.

Faire adhérer les opérateurs à la charte égalité des femmes et des hommes dans la vie locale Étudier la possibilité d'introduire dans les consultations des conditions d'exécution de non-discriminations (liées à l'âge, sexe, la mixité sociale, cultuelle, etc.)

Direction pilote

Direction des Moyens de la Modernisation de l'action publique par le Service Sécurités Juridiques

Partenaires internes

Le service développement économique, le service Développement durable & mobilité et la Direction de la cohésion sociale et citoyenneté

Partenaires externes

Les services préfectoraux, la DRIETTS (comité de travail) représentants des branches... Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Axe économique





Objectif

Mettre la commande publique au service d'une attractivité économique responsable



Action 1

Améliorer l'attractivité de la commande publique



🐎 Finalité de l'action

L'amélioration de l'attractivité de la commande publique vise à rendre les marchés publics de Villeneuve-la-Garenne à la fois plus attractifs et plus efficients pour les entreprises. Cela passe par une meilleure anticipation des marchés qui se veut transversale, mais aussi par un dialogue raisonné et continu entre la Ville et les opérateurs économiques.



Cible

Acculturer les services à l'importance de la définition des besoins en termes de développement durable avant de lancer les marchés et sensibiliser le plus grand nombre d'opérateurs économiques aux marchés lancés et à lancer de la Ville.



Indicateurs

Suivre le nombre moyen d'offres par consultation pour tous les contrats avec mise en concurrence

Suivre le pourcentage d'entreprises locales sur le nombre total de fournisseurs.



Modalités de mise en œuvre

Recenser la programmation des besoins avec l'ensemble des services de la Ville après la préparation budgétaire

Organiser des réunions de programmation achats à destination des opérateurs économiques (en complétant le forum des entrepreneurs organisé par service développement économique), une fois par an, pour rayonner sur le territoire

Sensibiliser et communiquer avec les opérateurs économiques sur les priorités et orientations de la Ville en matière de transition écologique et solidaire (à terme)

Systématiser la pratique du sourcing sur les marchés dont le domaine évolue très vite (évolution technologique forte par exemple)

Privilégier les consultations avec une phase de dialogue lorsque cela est possible (par exemple, MGP pour des marchés « ville intelligente »)

Cartographier l'empreinte économique territoriale de la Ville (cf future cartographie des achats)

Mettre en place des clausiers types par segments d'achats pour la rédaction des clauses et critères sociaux et environnementaux

Intégrer la notion de coût global et d'analyse de cycle de vie dans les consultations (avec l'aide du contrôle de gestion de la Direction des partenariats pour certains marchés ciblés)

Direction pilote

La DGA Modernisation de l'action publique par le Service sécurités juridiques

Partenaires internes

La Direction des partenariats extérieurs et de l'évaluation des politiques publiques, le service développement économique

Partenaires externes

Maximilien, Dematis

Axe économique





Objectif

Mettre la commande publique au service d'une attractivité économique responsable



Action 2

Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique



🔭 Finalité de l'action

En facilitant l'accès des TPE/PME à la commande publique, la Ville souhaite contribuer à leur développement et à la création d'emplois. Cela passe par une meilleure connaissance des secteurs économiques concernés, et par des actions de sensibilisation spécifiques coordonnées avec les organisations professionnelles et/ou les chambres consulaires.



Cible

Ne pas dépasser 30 jours de délai global moyen de paiement et atteindre 35 % de marchés (supérieurs à 90 000 €) passés auprès des TPE/PME en 2025 et 40% en 2026



Indicateurs

Nombre de marchés (supérieurs à 90 000 €) notifiés aux TPE/PME (en 2023 sur 87 marchés 39 ont été notifiés aux TPE/PME, en 2022sur 105 marchés c'est 42 marchés attribués à des TPE/PME et en 2021 sur 83 marchés c'est 49 marchés attribués à des TPE/PME).

Délais moyen de paiement

CCAS 52 jours (dont 10 jours pour le comptable) avec 252 mandats en 2023 et 464 mandats en 2022

Ville: 42 jours (dont 10 jours pour le comptable) avec 4797 mandats en 2023 et 8400 mandats en 2022.



Modalités de mise en œuvre

Développer les échanges avec les fédérations professionnelles (notamment pour anticiper les montants prévisionnels des marchés)

Veiller à ce que les critères de sélection ne constituent pas un frein pour les TPE/PME (par exemple, maintenir l'absence de contraintes sur des minima de capacités)

Communiquer auprès des TPE/PME sur la co et sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Mettre en place l'allotissement qui vise à diviser la commande publique en plusieurs appels d'offres permettant ainsi aux PME et aux artisans de répondre à la demande de la collectivité dès que cela est possible. Le non-allotissement doit rester une exception et doit être systématiquement justifié.

Travailler avec le tissu économique local pour les marchés inférieurs au seuil de 39 999€HT.

Mettre en place des ateliers de retours d'expérience en présence de TPE/PME titulaires de la Ville, lors des bilans de marchés dits stratégiques.

Respecter un délai global de paiement des opérateurs économiques à 30 jours

Direction pilote

La DGA Modernisation de l'action publique par le service sécurités juridiques

Partenaires internes

Services financiers et développement économique

Partenaires externes

Organisations professionnelles et/ou les chambres consulaires